

Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



14 bis bd de Valmy - 42300 ROANNE
☎ : 04.77.23.00.62 - ✉ : seedr@seedr.fr

SOMMAIRE

LE MOT DE L'EXECUTIF	Page 3
LE TERRITOIRE	Pages 4 à 6
LES CONTRATS	Pages 7 à 11
LES CONVENTIONS	Page 12
<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	
LES D.M.R	Page 13
LA COLLECTE SELECTIVE	Page 14
LES APPORTS EN DECHETERIES	Pages 15 à 16
LES D.M.A	Page 17
<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
RATIOS ET COUTS A L'HABITANT	Page 18
COUT ET RECETTE DES DMA	Pages 19 à 20
LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT	Pages 21 à 26
LES FINANCES	Page 27
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE	Page 28 à 29
COMMUNICATION—PREVENTION	Page 30
PROJET EN COURS	Page 31
ETUDES EN COURS	Page 32
LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE	Pages 33 à 35
ANNEXE	Pages 36 à 37
GLOSSAIRE	Page 38

MOT DE L'EXECUTIF



Bilan positif pour cette année 2022 !

Après deux années de pandémie qui ont profondément bouleversé notre quotidien et nos pratiques, les tonnages de déchets pris en charge par le S.E.E.D.R continuent de baisser.

Globalement, les déchets collectés en déchèteries ont diminué de 15 %. Quant aux déchets ménagers résiduels, une baisse de 4 % est à saluer. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

En effet, les actions de prévention, sensibilisation, réorganisation des systèmes de collecte ou autres menées au sein des collectivités membres du S.E.E.D.R auprès des habitants s'avèrent récompensées.

Il faut néanmoins continuer à se mobiliser pour atteindre les objectifs réglementaires fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il nous faudra notamment réduire de moitié les déchets à enfouir d'ici 2025.

Aussi, l'année 2022 a été marquée au S.E.E.D.R par la relance des marchés et contrats afin de retenir des prestataires pour le tri et la valorisation de l'ensemble des déchets des déchèteries au 1^{er} janvier 2023.

De plus, malgré un contexte économique contraint et la hausse de la T.G.A.P, le syndicat s'est attaché à maîtriser ses coûts de traitement des ordures ménagères et des encombrants au travers d'un contrat passé conjointement avec Vichy Communauté.

Le S.E.E.D.R a œuvré au déploiement de nouvelles filières (*Articles de Bricolage et jardinage, Articles de Sport et Loisirs...*) encadrées par le dispositif de « Responsabilité Élargie du Producteur ». Dès 2023, cela engendrera, pour les déchets concernés, un changement des consignes de tri en déchèteries et une diminution des tonnages à enfouir. Tout comme la généralisation du tri à la source des biodéchets qui sera imposée au 1^{er} janvier 2024.

En complément de ses activités, le projet d'installation de traitement multi-filières mené par le S.E.E.D.R est en phase de négociations. Pour rappel, cette usine devrait traiter les déchets résiduels de notre poubelle grise en retirant l'ensemble des déchets pouvant être recyclés et produire un combustible valorisable énergétiquement pour les déchets non recyclables.

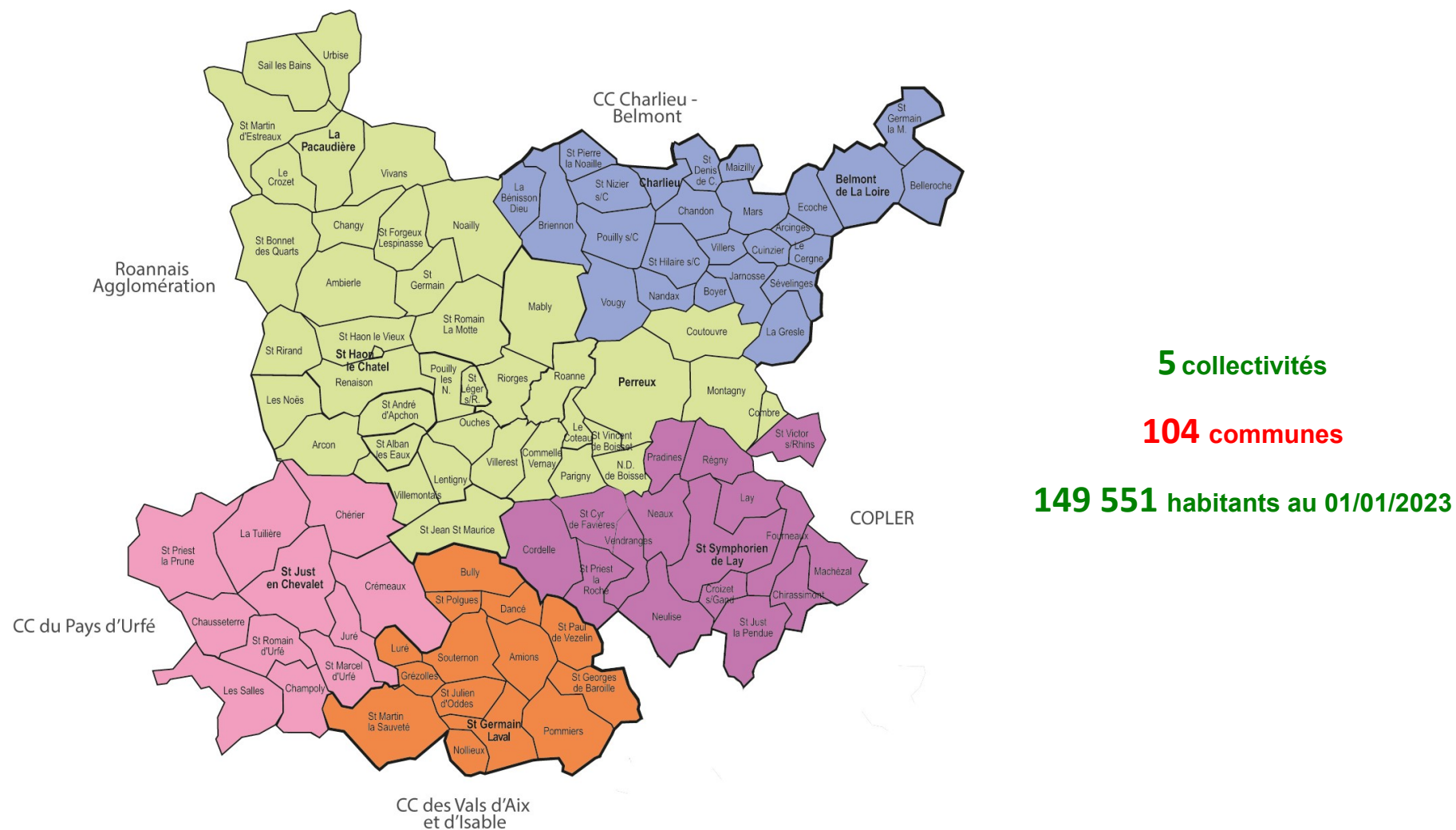
Enfin, en parallèle, le S.E.E.D.R a poursuivi ses échanges avec les collectivités des départements limitrophes (Allier et Rhône) qui possèdent des unités de valorisation énergétiques devant être modernisées. Les études engendrées par ces projets permettraient de disposer de différentes solutions pour le traitement de nos déchets du territoire.

Bonne lecture.

Jean-Yves BOIRE, Président

LE TERRITOIRE

Le S.E.E.D.R (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) est un Syndicat mixte fermé créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000. Il assure la **compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais**, déléguée par les collectivités membres.



LE TERRITOIRE

Président du S.E.E.D.R : M. Jean-Yves BOIRE
Vice-président : M. Henri GROSDENIS

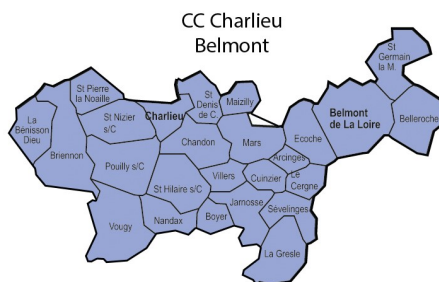
16 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes
constituent le Comité Syndical

Roannais
Agglomération

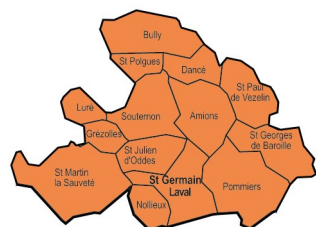
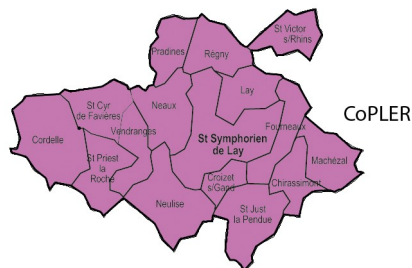


40 Communes — 100 914 habitants

25 Communes — 23 513 habitants

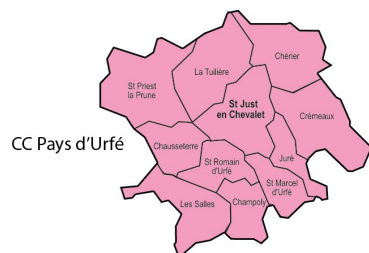


16 Communes — 14 082 habitants



CC des Vals d'Aix et
Isable

12 Communes — 5 881 habitants



11 Communes — 5 161 habitants

Collectivités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Roannais Agglomération	M. Jean-Yves BOIRE M. David DOZANCE M. Daniel FRECHET M. Yves NICOLIN M. Eric PEYRON M. Jacques TRONCY	M. Romain BOST M. Yves CHAMBOST M. Nicolas CHARGUEROS M. J-Paul DESCOMBES Mme Christine ARANEO Mme Martine ROFFAT
Charlieu Belmont Communauté	M. Henri GROSDENIS M. Michel DURANTIN Mme Héléne VAGINAY	M. Dominique PALLUET M. Jean-Charles BUTAUD M. Jean-Marc LOMBARD
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône	M. Jean-Paul CAPITAN M. Serge REULIER M. Charles BRUN	M. Christian GERVAIS M. Frédéric MARTEIL M. Marc MARCHAND
Communauté de Com- munes des Vals d'Aix et Isable	M. Marius DAVAL M. Dominique MAYERE	M. Sébastien PERROTON M. Jean-Claude RAYMOND
Communauté de Com- munes du Pays d'Urfé	M. Lorraine ROUX Mme Séverine PRAS	Mme Isabelle LUGNE Mme Maud BATTANDIER

LE TERRITOIRE

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (P.A.P) et/ou en conteneurs de regroupement.

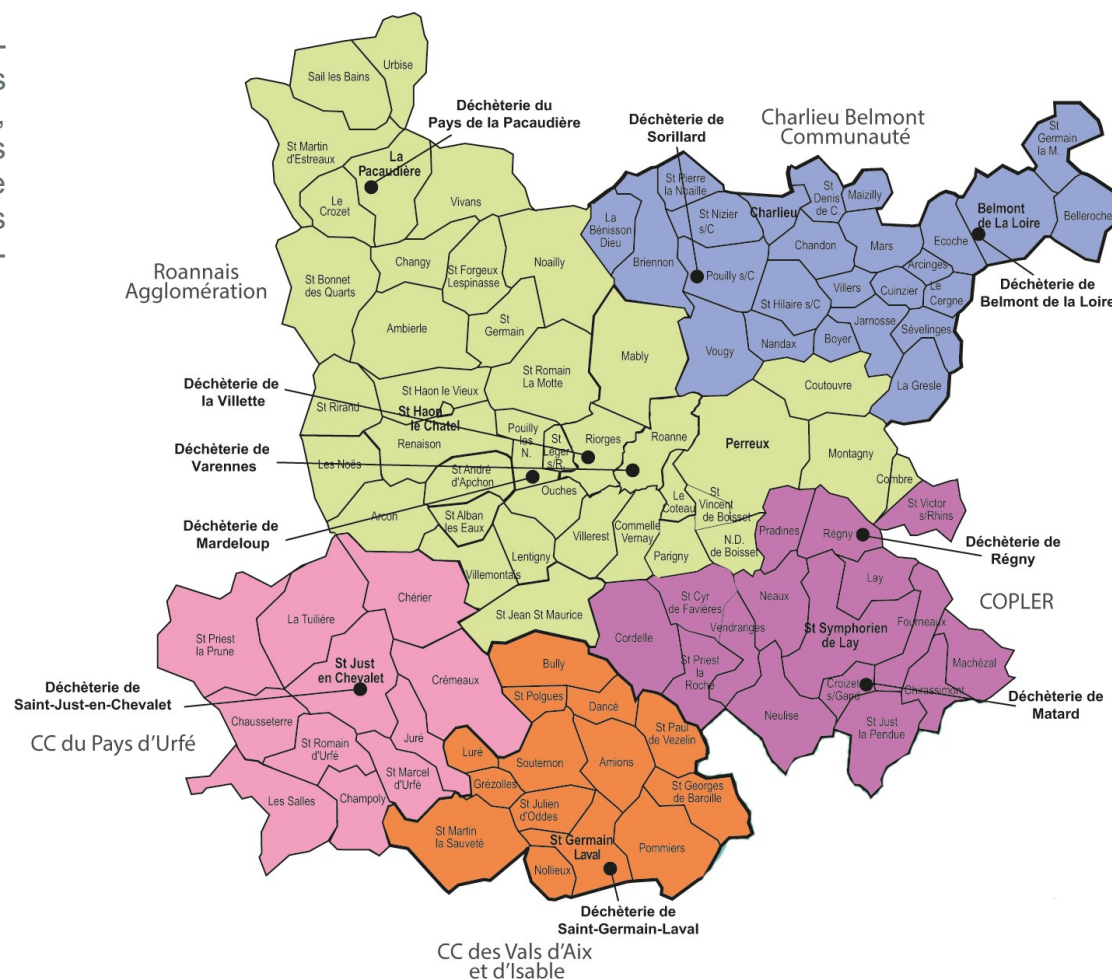
S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, les journaux-revues-magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire (P.A.V) ou en P.A.P. Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les cinq collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou de valorisation est réalisé en régie pour les déchèteries de Roannais Agglomération, et par des prestataires de service pour les 4 autres.

A ce jour, le territoire est équipé de **10 déchèteries**

Soit 1 déchèterie pour 14 955 habitants



LES CONTRATS

Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant le traitement des DMR.



Traitement des Déchets Ménagers Résiduels	
NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES
Réception, conditionnement et transfert des Ordures Ménagères résiduelles	Société Suez RV Centre Est
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	Société GAIA AVENIR (Délégation de Service Public avec Vichy Communauté) - Exploitation de l'ISDND de Gaïa à Cusset
Réception, conditionnement et transfert des Encombrants	Société Suez RV Centre Est
Traitement des Encombrants	Société GAIA AVENIR (Délégation de Service Public avec Vichy Communauté) - Exploitation de l'ISDND de Gaïa à Cusset

LES CONTRATS

De même, le 1^{er} janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

Valorisation des déchets issus de la collecte sélective



Prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers

Société Paprec Trivalo Rhône-Alpes



Prestation de tri et de valorisation des journaux - revues - magazines

Société Dubuis et Norske skog



Prestation de valorisation du verre

Contrat géré par les collectivités membres du S.E.E.D.R

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries



NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES
Prestation de valorisation des déchets végétaux — COMPOSTAGE	Suez Organique
Prestation de valorisation des déchets végétaux — BROYAGE	Société Rhône environnement
Prestation de valorisation des déchets végétaux — TRANSPORT DU BROyat	Société Charlieu Transports
Prestation de valorisation du bois	Société Suez RV Centre Est Sous-traitant Eco Traitement Recyclage
Prestation de valorisation des huiles ménagères	Société Quatra
Prestation de collecte et de valorisation des déchets ménagers spéciaux (D.M.S)	Société Sarpi la Talaudière
Prestation de valorisation des déchets inertes	Société Sograp
Prestation de valorisation de la terre végétale	Société Sograp
Prestation de valorisation du plâtre	Société Suez RV Centre Est
Prestation de tri et de conditionnement des cartons	Société Secaf Chamfray



LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries



Prestation de valorisation des extincteurs

Société Loire Incendie Sécurité



Prestation de collecte et de valorisation des huiles de vidange

Société Chimirec Centre Est



Prestation de valorisation des gravats plâtrés

**Société Rhône Environnement
Sous-traitant : Aiguilly Recyclage**

Prestation de conditionnement et rechargement de plastiques pour Charlieu Belmont Communauté, Coplex et Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

Société Secaf Chamfray



Prestation de valorisation de la ferraille

Société Derichebourg Environnement

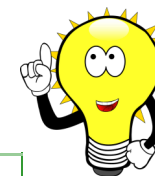


Prestation de valorisation des batteries

Société Recyclex

LES CONTRATS

EXPERIMENTATION DE NOUVELLES FILIERES



NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES
Prestation de valorisation des « fenêtres et portes vitrées » pour Charlieu Belmont Communauté, CCVAI et la COPLER	Société Secaf Chamfray
Prestation de tri et valorisation des Biodéchets pour la COPLER	Suez Organique



Le tri des autres déchets n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2022.

Les textiles sont collectés par le Relais (déposés en bornes), les piles par Corepile, les cartouches d'encre par Printerre, les radiographies par Rhône-Alpes Argent...



LES CONVENTIONS

Dans le cadre des filières R.E.P (responsabilité élargie des producteurs), le S.E.E.D.R a conventionné avec différents éco-organismes.

Pour les **Déchets diffus spécifiques (D.D.S)** avec **EcoDDS**, en complément du marché signé avec la société Sarpi la Talaudière



Soutiens : prise en charge de 66 % de tonnages de produits toxiques. Soutien à la communication de 0.03 €/hab + forfait fixe par déchèterie entre 923 € et 1 895 € calculé en fonction du tonnage annuel collecté.

Recette perçue : 16 801,54€

Pour les **Déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A)** avec **Ecomobilier**



Soutien : prise en charge des D.E.A
Recette perçue : 85 958 €

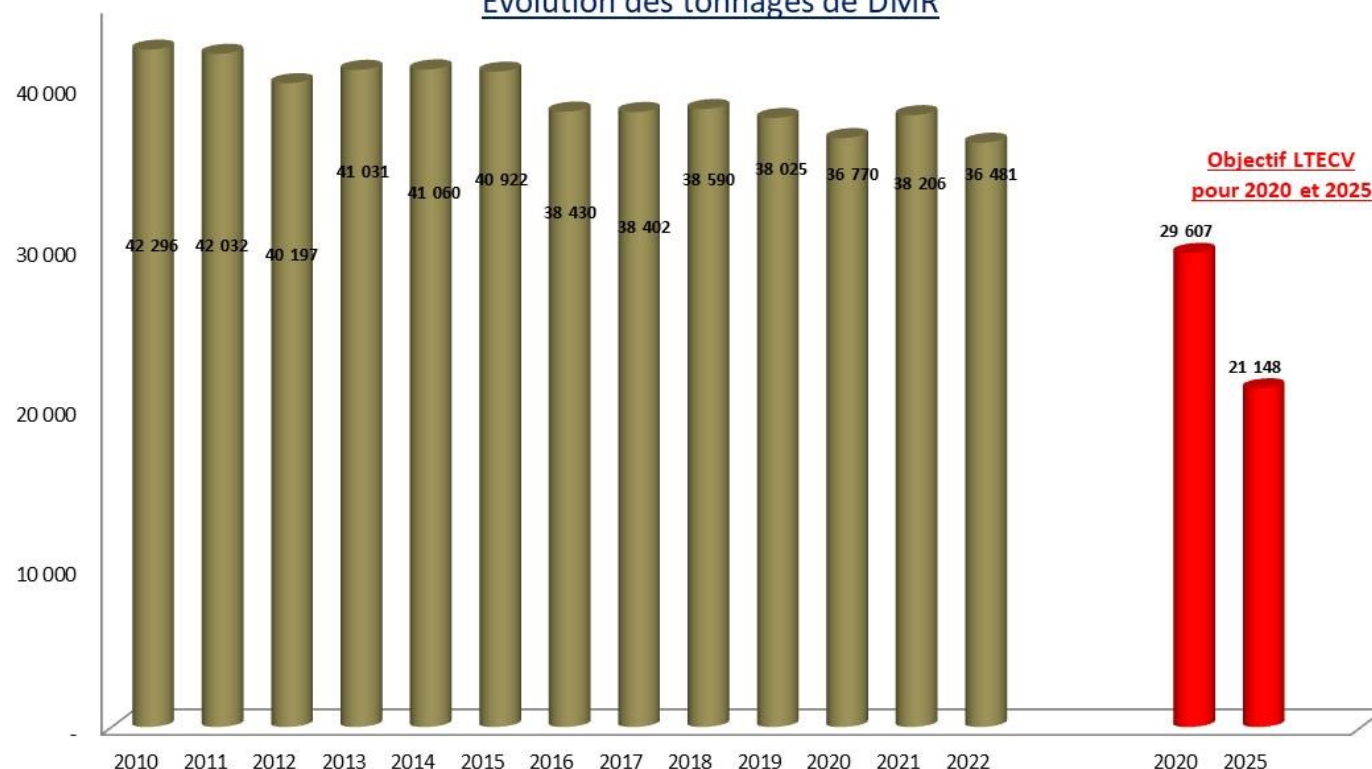
Pour les **Textiles - Linge de maison et Chaussures** avec **ECOTLC** pour Roannais Agglomération et la CDC du Pays d'Urfé.



Soutien à la communication : 0.10 € / hab
Recette perçue : 10 550 €

LES DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Evolution des tonnages de DMR



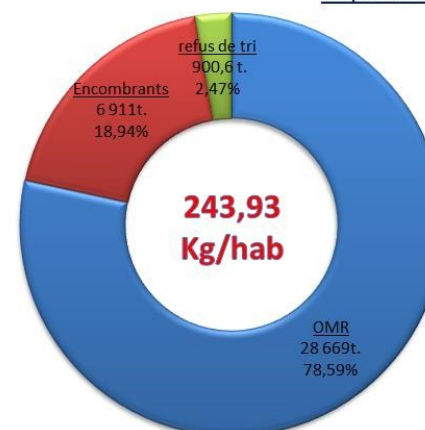
Les DMR : ce sont tous les déchets issus des ménages et de l'activité économique collectés et qui seront enfouis ou incinérés. Ils regroupent les OMR, les encombrants et les refus de tri des autres filières.

En 2022, les tonnages ont diminué de **-4,52%**. Ceci est dû à une diminution des encombrants et des OM de -4% ainsi que les refus de tri (-14,30%).

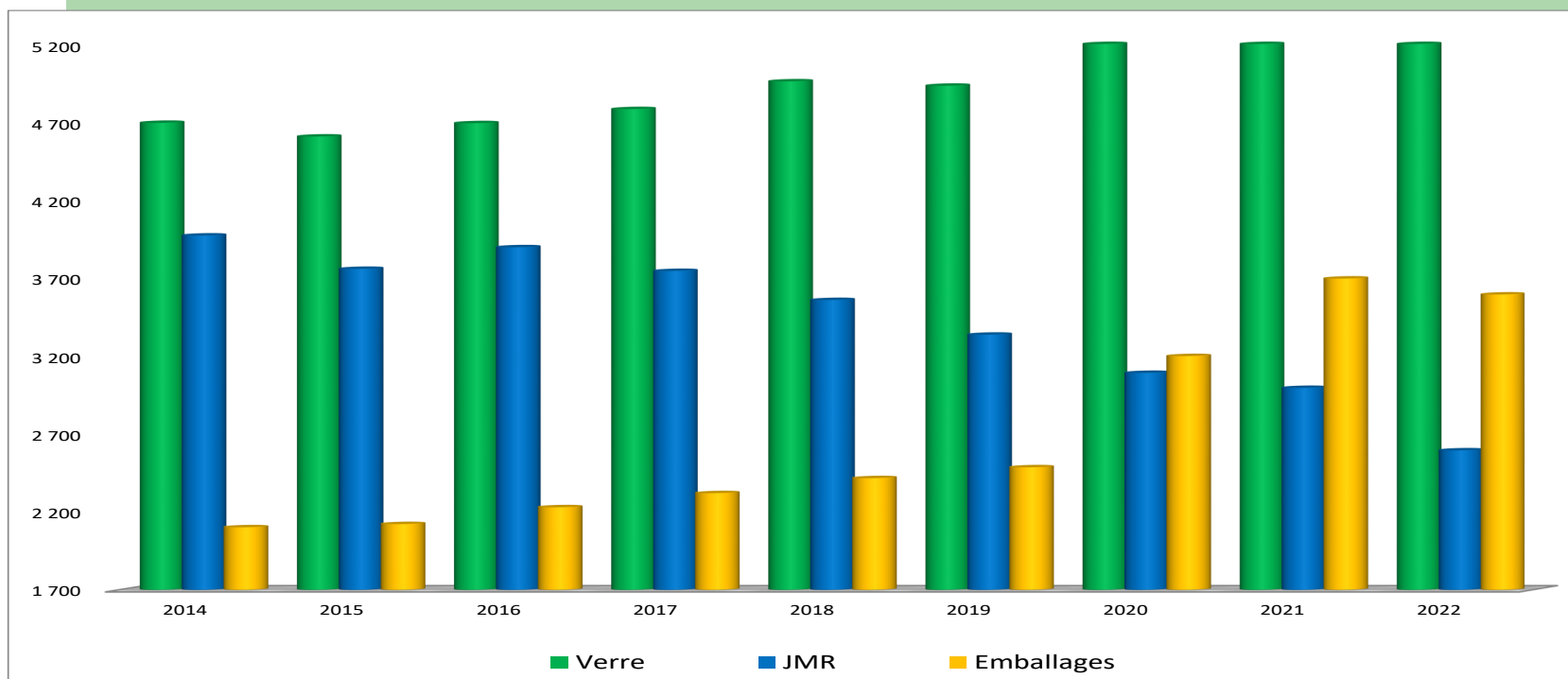
On ne peut que se féliciter de cette baisse qui va dans le sens des objectifs imposés par la LTECV.

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Répartition DMR 2022



LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)



La collecte sélective, dans sa globalité est en diminution (-3,11%) :

⇒ - 2,77 % pour les emballages

⇒ + 2,3 % pour le verre

⇒ - 13,37 % pour les JRM en raison de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (tablettes...) et de l'apposition de Stop PUB sur les boîtes aux lettres

TOUS LES EMBALLAGES comme les boîtes de conserve, les cannettes aluminium, les cartonnets, les briques alimentaires, les bouteilles, les barquettes de jambon, les yaourts et flacons plastiques... sont acceptés sur le centre de tri.

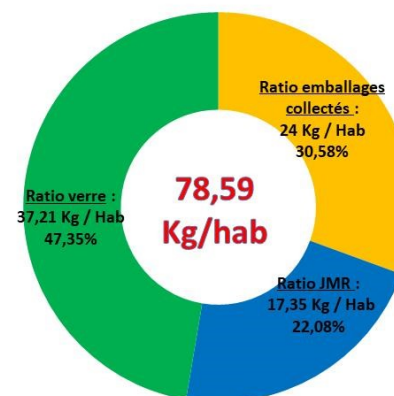
La collecte sélective se fait soit dans trois conteneurs (P.A.V) séparés où l'on y retrouve les papiers/journaux magazines, le verre et les emballages ménagers soit pour le territoire de la Coplex, deux conteneurs, un pour les JMR et un pour le verre ; chaque foyer ayant été doté d'une poubelle pour y déposer les emballages.

On peut constater dans ces emballages, des erreurs de tri (pot de fleurs, sacs d'ordures ménagères ...) et de la freinte (eau, poussière, ...)

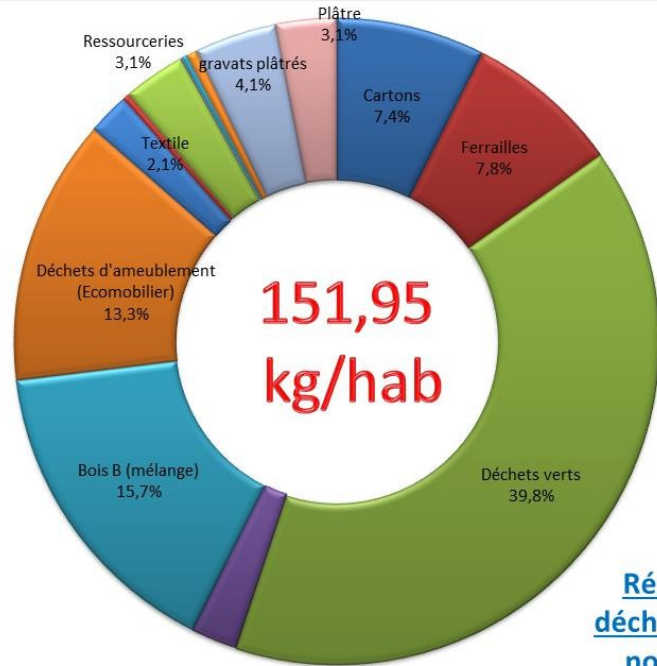
En 2022, les taux de refus et de freinte sont respectivement de 25,05 % et 4,75 % (pour 2021: 28,72 % et 4,60 %). Ils ont donc diminué.

Notre objectif 2023 : Encore diminuer ces taux, augmenter le taux de recyclage ainsi que les recettes !

Répartition Collecte Sélective 2022

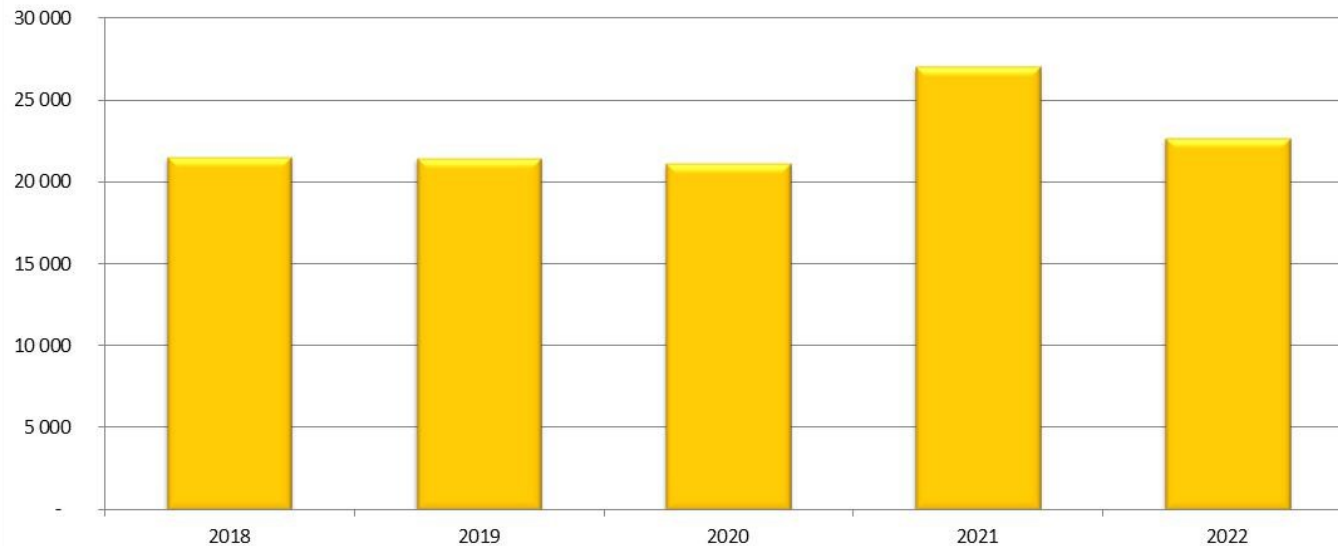


LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets non dangereux et non inertes)



Répartition des déchets non inertes non dangereux

Evolution des tonnages de déchèterie sans les inertes et sans les dangereux



Les tonnages des déchèteries sans les déchets inertes et sans les dangereux sont en diminution pour cette année 2022 : **- 16,23% soit - 4 311 tonnes**

Ceci s'explique par une diminution des apports de :

⇒ - **3 244,80 tonnes** de déchets verts, soit -26,38 %

⇒ - **669,30 tonnes** de bois B, soit - 15,81 %

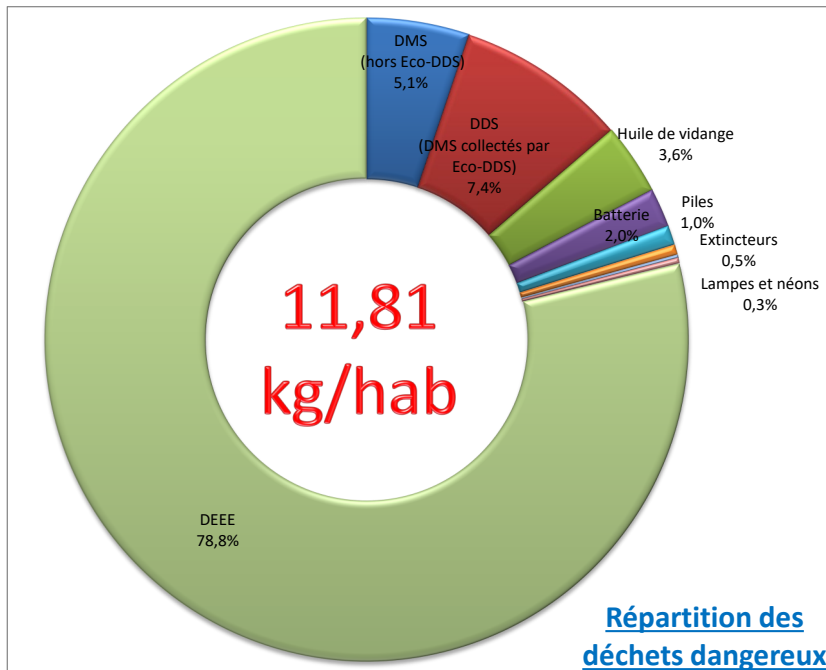
⇒ - **297,88 tonnes** de ferrailles, soit - 14,44 %

⇒ - **101,32 tonnes** de gravats plâtrés, soit - 9,79%

⇒ - **74,41 tonnes** de cartons, soit -4,21 %

On note toutefois une hausse de 70,36 tonnes de déchets d'ameublement soit 2,38 %.

LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets dangereux)



Les déchets dangereux sont les produits toxiques (peintures, phytosanitaires, acide, base ...) les huiles de vidange, les batteries, les piles, les extincteurs, les cartouches d'encre.

Ce sont également les lampes, les néons, les réfrigérateurs, les lave-vaisselles... que l'on appelle **les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Tous ces déchets sont nocifs pour l'environnement.

Les tonnages des déchets dangereux collectés en déchèteries sont en baisse pour cette année 2022.

⇒ **60,19 tonnes, soit - 3,28 %**

Les données 2022 sont sensiblement similaires à 2020. L'année 2021 aura fortement été impactée par les apports du Post-covid.

Les chiffres 2022 s'expliquent par une baisse de :

⇒ - **4,21 tonnes** de piles (- 19,70%)

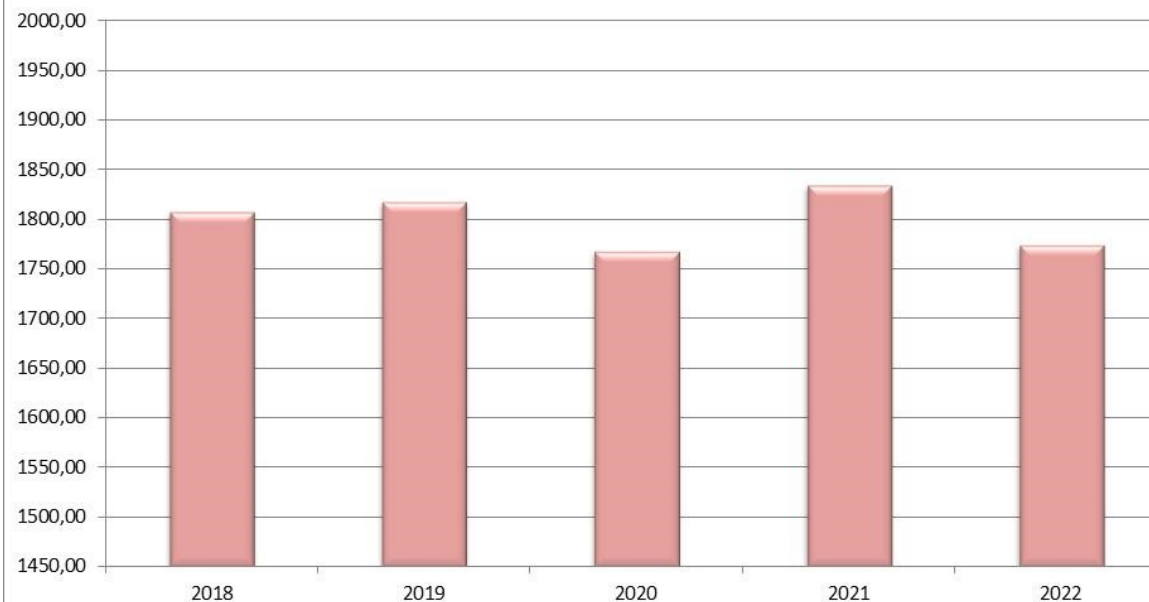
⇒ - **59,54 tonnes** de DEEE (- 4,10%)

⇒ - **6,12 tonnes** de batteries (- 14,94%)

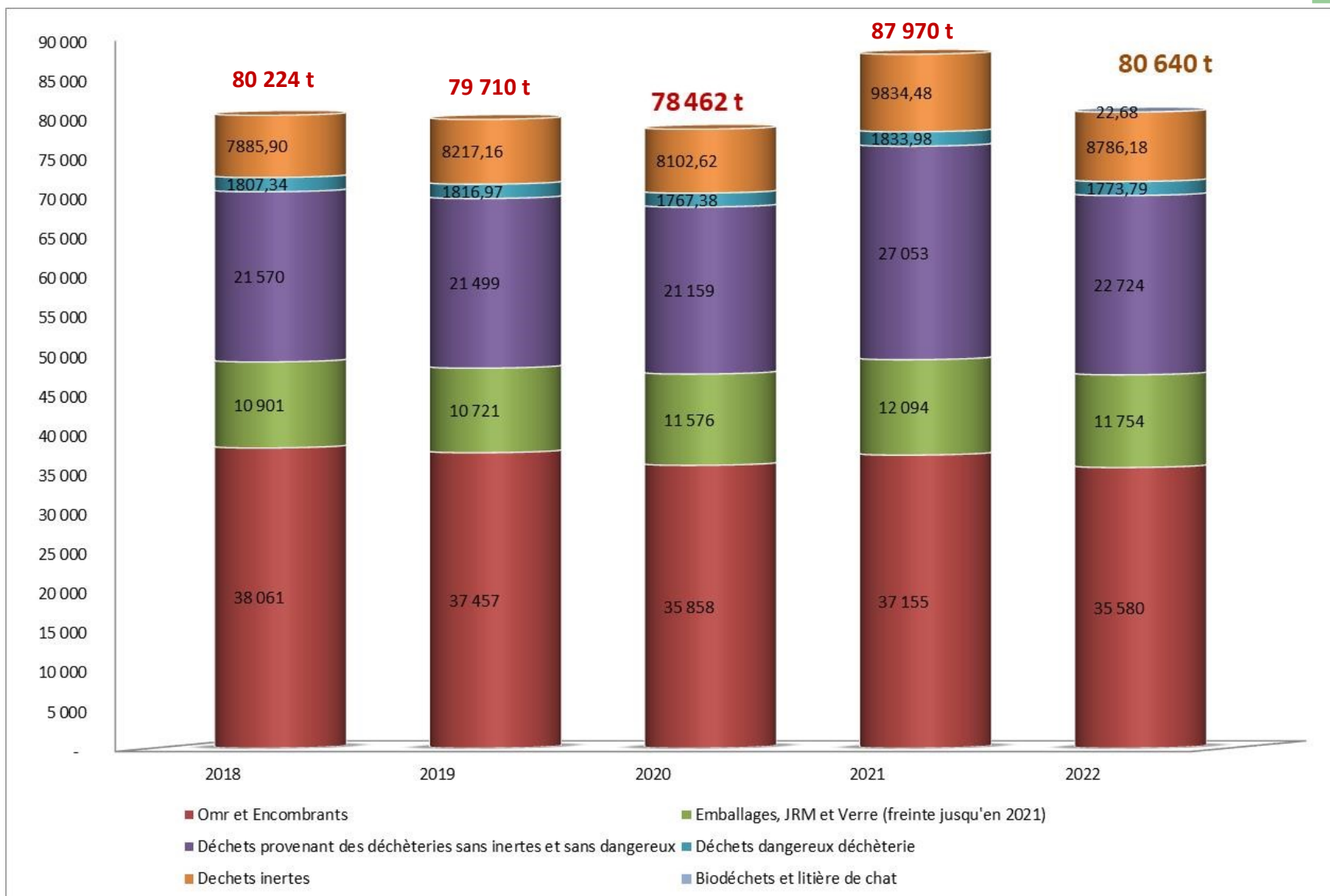
Globalement, les tonnages collectés en déchèteries y compris avec les déchets dangereux (sauf déchets inertes et encombrants) sont en diminution de

- 15,40%

Evolution des tonnages de déchets dangereux sur les déchèteries



DMA (Déchets Ménagers Assimilés)



Les DMA : ce sont tous les déchets collectés par les collectivités (OMR, collecte sélective, déchèteries, dangereux et inertes) .

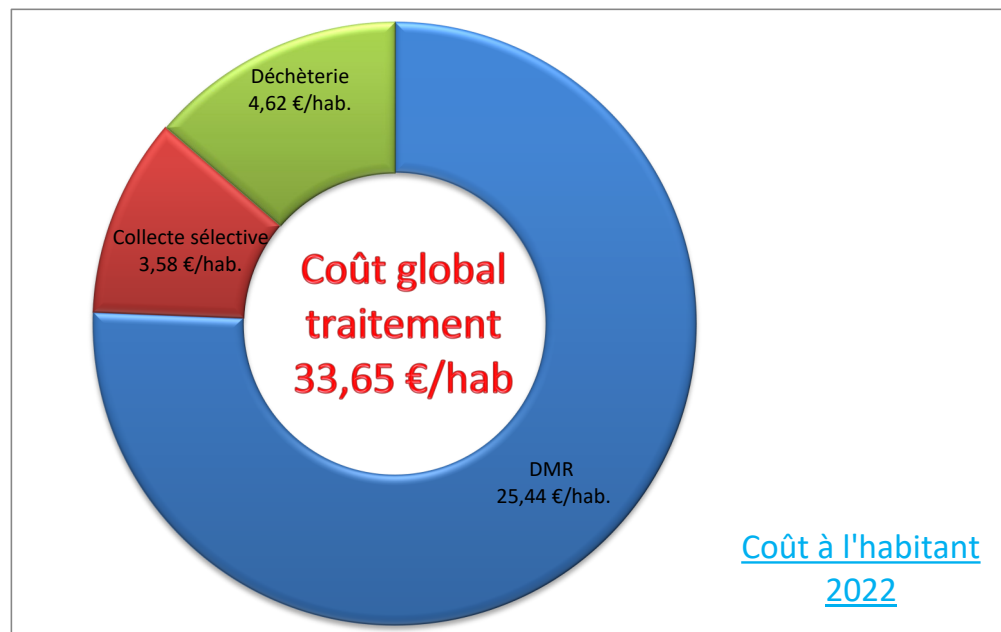
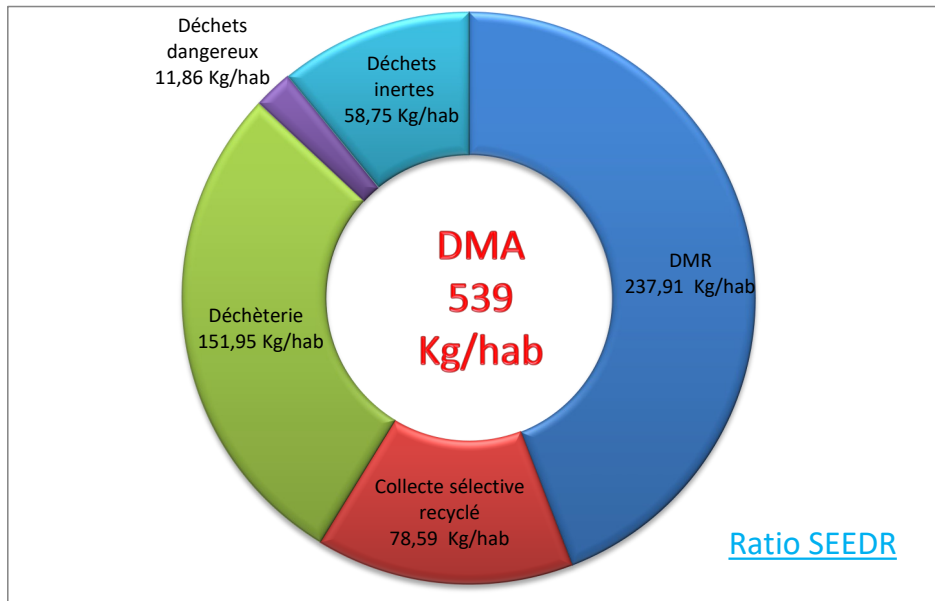
Les DMA sont en baisse pour cette année 2022 :

⇒ **- 7329,92 tonnes, soit - 8,33 %**

On constate une stabilité par rapport à 2020, l'année 2021 étant impactée par des apports post-covid.

Le taux de valorisation des déchets sans les dangereux et les inertes est de **47,94 %** pour 2022. On note une baisse par rapport à 2021 (49,98 %) mais une hausse par rapport à 2020 (46,49%).

RATIOS ET COUTS A L'HABITANT



Nous pouvons constater que notre production de DMA s'élève à **539 Kg/hab**. Pour info, la production sur la Région Auvergne Rhône-Alpes était de **557 Kg/hab** (Source SINDRA données 2021).

Le coût de tri et de traitement (tous déchets confondus) s'élève à **33,65 €/hab** sans compter les soutiens et les recettes des matériaux perçus par le S.E.E.D.R

Ce coût est ramené à **28,93 €/hab** (coût aidé) si on les prend en compte.

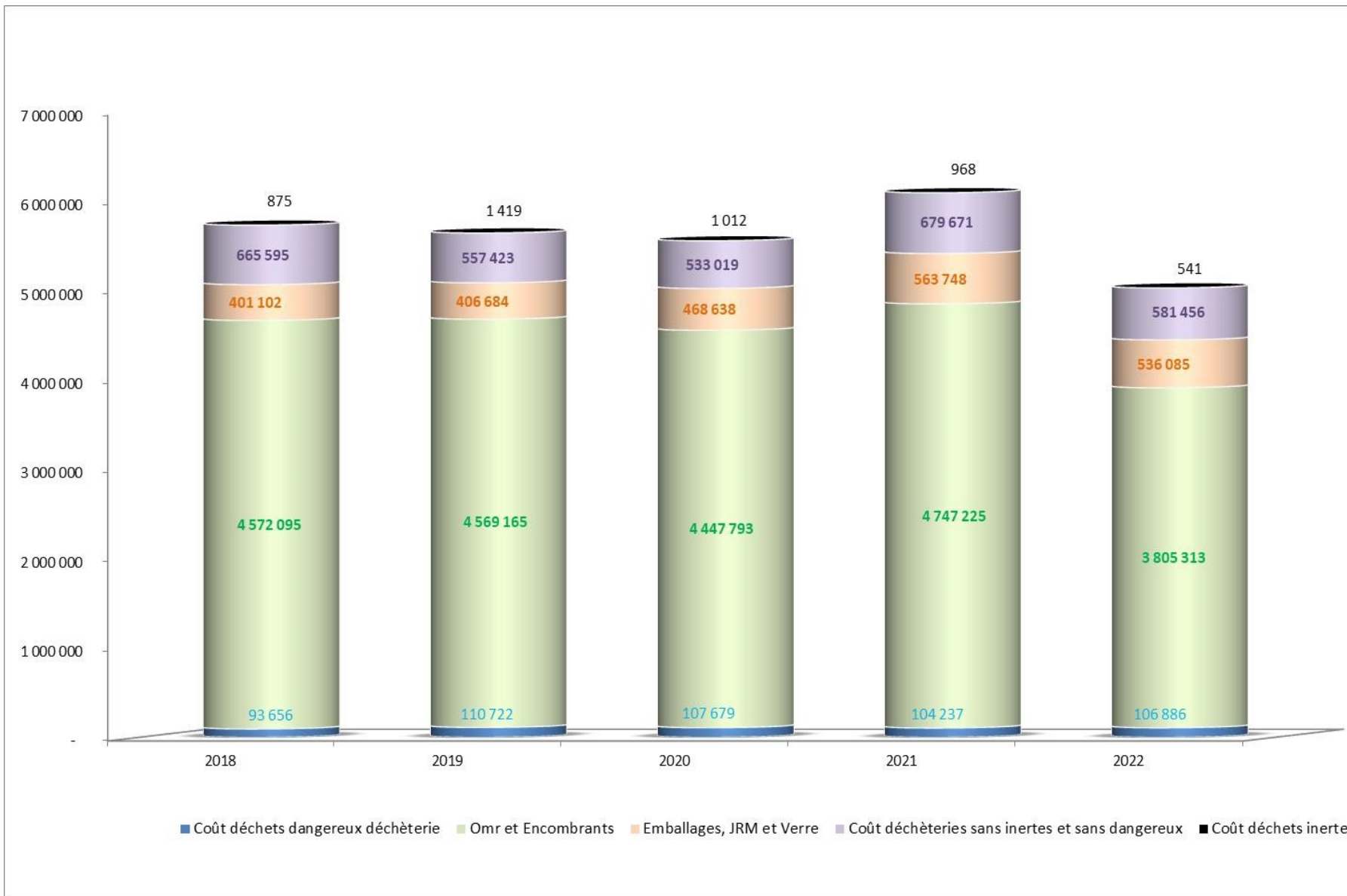
Toutefois, ne sont pas comptabilisées les recettes perçues directement par les collectivités ainsi que les coûts de collecte supportés par celles-ci.

COÛT DES DMA (tri et traitement des déchets)

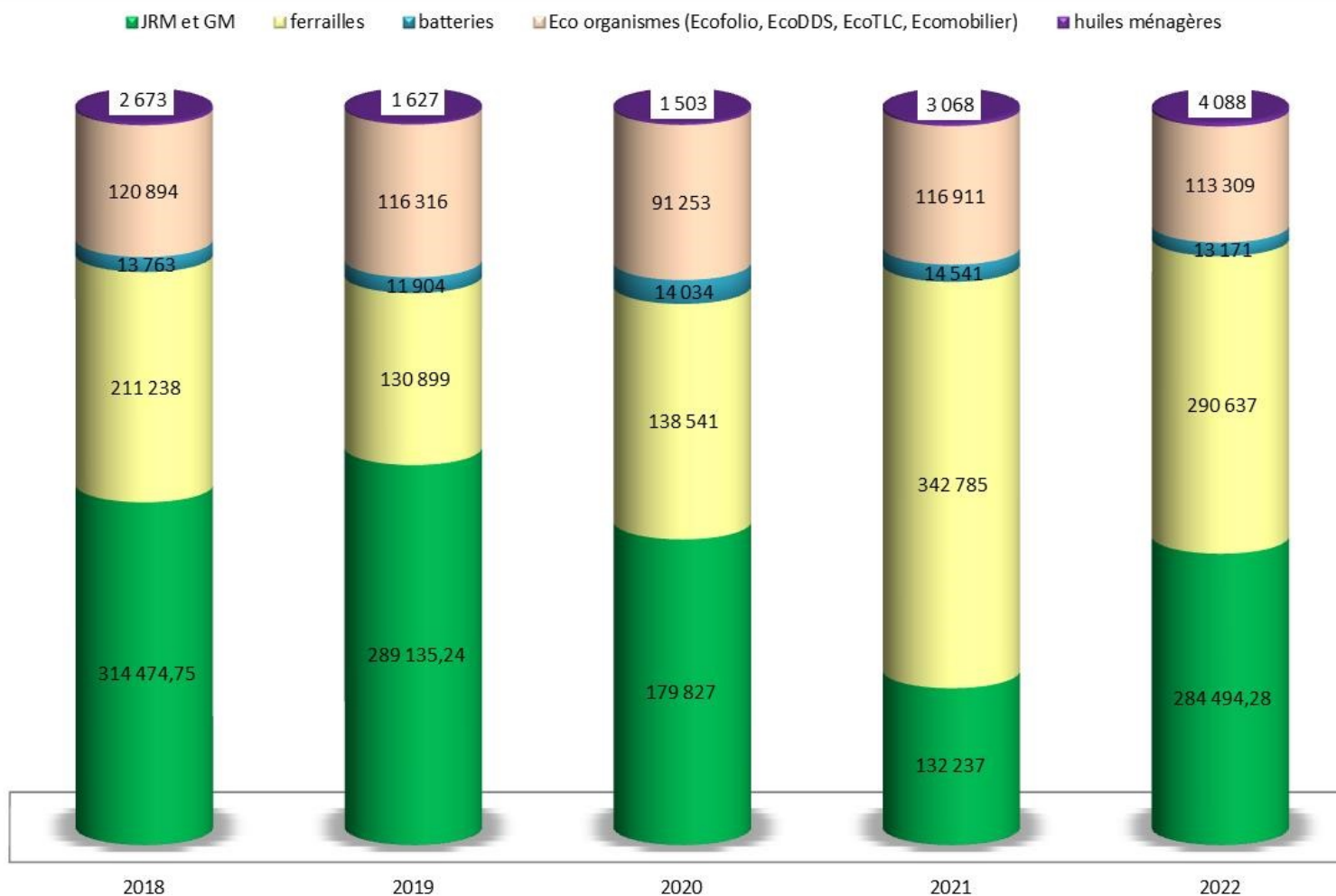
Les coûts de tri et de traitement (tous déchets confondus) ont diminué de **- 17,45 % par rapport à 2021.**

Cela est dû essentiellement à une diminution globale des tonnages de l'année.

Le coût de traitement des DMR représente à lui seul 75,62 % des dépenses totales. La collecte sélective et les déchèteries représentent respectivement 10,65% et 13,72%.



RECETTE DMA (recette du SEEDR uniquement)



En 2022, les recettes ont augmenté de :

+ 96 156,86€ ; soit + 15,78 % .

Ce sont les JMR qui représentent la plus importante augmentation (152 257,23 € soit 115,14 %). Cela s'explique par le prix moyen de reprise de 114,90 €/t contre 44,75 €/t en 2021.

Quant aux matériaux ci-dessous, les recettes sont en baisse :

- ⇒ Ferrailles (-52 148,5€; soit -15,21%)
- ⇒ Eco mobilier (2 026,42€; soit -2,30%)
- ⇒ Batteries (1 370 € ; soit -9,42%)

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

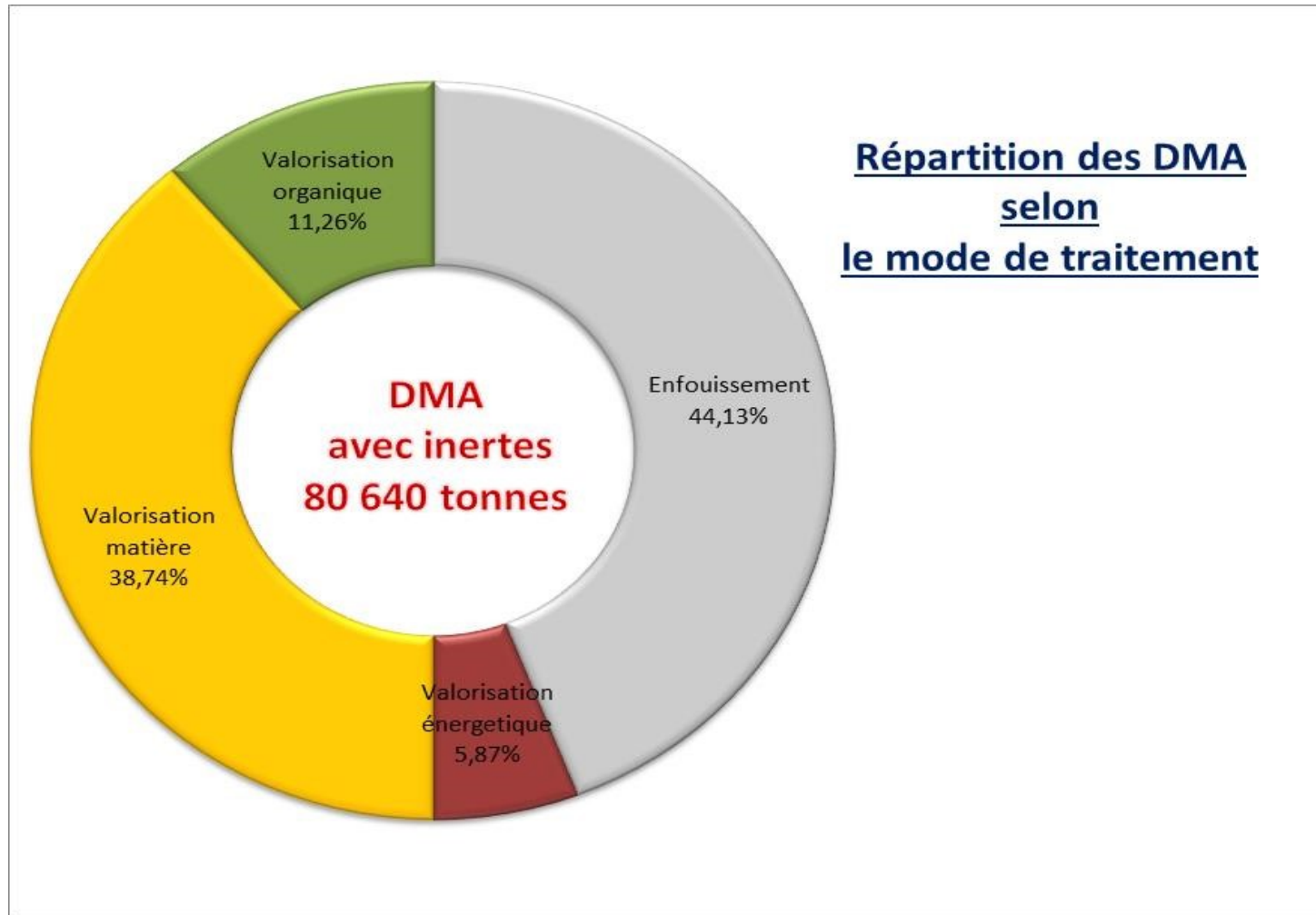
DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
 DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	Quais de transfert de Mably	Valorisation du biogaz	I.S.D.N.D de Gaïa à Cusset	O.M.R : 28 669 tonnes	3 087 905 €	
				Encombrants : 6 911 tonnes	717 408 €	
 Emballages ménagers	Centre de tri de Chassieu	Valorisation matière	Filières choisies par les collectivités	3 594 tonnes	536 085 €	
 Journaux magazines revues	Centre de tri Fourneaux	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	2 483 tonnes		284 494 €
 Déchets végétaux	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	9 054 tonnes	194 841 €	
	Plateforme de broyage en déchèterie	Valorisation organique (Co-compostage)	Co-compost chez les agriculteurs locaux			
 Bois	Plateforme de broyage à Mably	Valorisation énergétique (combustible)	Chaufferie Robin	4 091 tonnes	219 142 €	
 Huiles ménagères	Société Quatra	Valorisation matière (biodiesel)	Revente du produit	12 tonnes		4 088 €
 Déchets ménagers spéciaux	Société Sarpi la Talaudière	Valorisation énergétique	Cryogénisation à la Talaudière UVE à Fos sur Mer	240 tonnes	94 744 €	
Déchets inertes	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	7 386 tonnes	Gratuit	
 Terre Végétale	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	1 401 tonnes	541 €	

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT



DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
Gravats plâtrés	Quai de transfert de Vougy et plateforme de tri à St Genis Laval	Valorisation matière	Revente du produit	934 tonnes	63 321 €	
Plâtre	Quai de transfert de la société Suez (Mably)	Valorisation matière	Usine B.P.PLACO à Chambéry	697 tonnes	55 445 €	
Cartons	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filières Citéo	1 693 tonnes	29 146 €	
Ferrailles	Plateforme de tri à Le Coteau	Valorisation matière	Filières européennes	1 765 tonnes		290 637 €
Batteries	Société Recylex	Valorisation matière		35 tonnes		13 171 €
Extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	Valorisation matière		8,8 tonnes	12 142 €	
Huile de vidange	Société Chimirec	Valorisation matière	Revente du produit	63 tonnes		
Portes et fenêtres	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière		119 tonnes	16 938 €	
Plastique dur	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filière Valorplast	31 tonnes	1 289 €	
Biodéchets	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	15,5 tonnes	1 009 €	

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT





ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Depuis le 1er novembre 2021, tous les déchets ménagers résiduels du S.E.E.D.R sont transportés sur le quai de transfert de la société Suez à Mably.

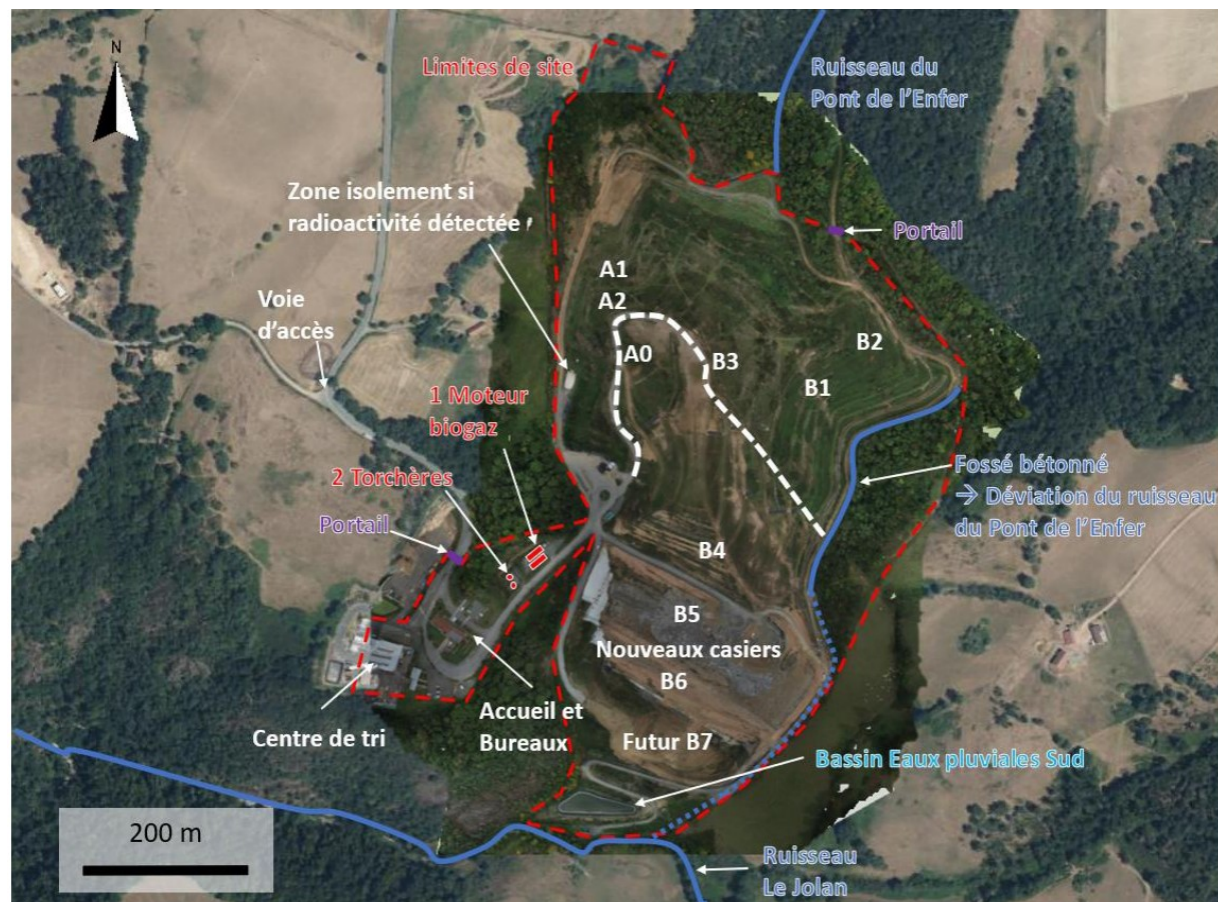
Ils sont ensuite expédiés sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Cusset.

Pour rappel, le S.E.E.D.R et Vichy Communauté se sont associés via un groupement d'autorités concédantes afin de renouveler le contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa.

En juillet 2021, le comité syndical du S.E.E.D.R a approuvé le choix de la société Suez RV Centre Est comme titulaire du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa jusqu'au 31 octobre 2027 et GAÏA Avenir, société dédiée a été créée.

Sur le site, des suivis réguliers sont menés notamment au niveau des eaux souterraines, eaux de surface, eaux de ruissellement et de sub-surface, lixiviats, biogaz, émissions olfactives.

En 2022, un nouveau quai de vidage pour le casier B6 a été créé et un autre pour le futur casier B7 a été préparé. Quant au casier B5, il a été réensemencé. Des travaux de création de forages ont également été entrepris pour capter le biogaz.





ZOOM SUR LES DECHETS VEGETAUX



Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer le **CO-COMPOSTAGE** à la ferme.

Des campagnes de broyage de déchets végétaux sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la filière et de s'assurer de la qualité du broyat livré aux agriculteurs.



Merci de penser à moi : ne déposez que des déchets verts



Déchèteries	Nombre de campagnes de broyages	Tonnages	Coût à la tonne H.T	Nombre d'agriculteurs livrés
Mardeloup	6	1 517 tonnes	23,23 € / t	13 agriculteurs
Saint Germain Laval	2	506 tonnes	24,18 € / t	4 agriculteurs
Pouilly-sous-Charlieu	3	1 942 tonnes	20,47 € / t	17 agriculteurs
Matard	3	734 tonnes	24,28 € / t	9 agriculteurs
Villette	3	2 327 tonnes	18,29 € / t	12 agriculteurs



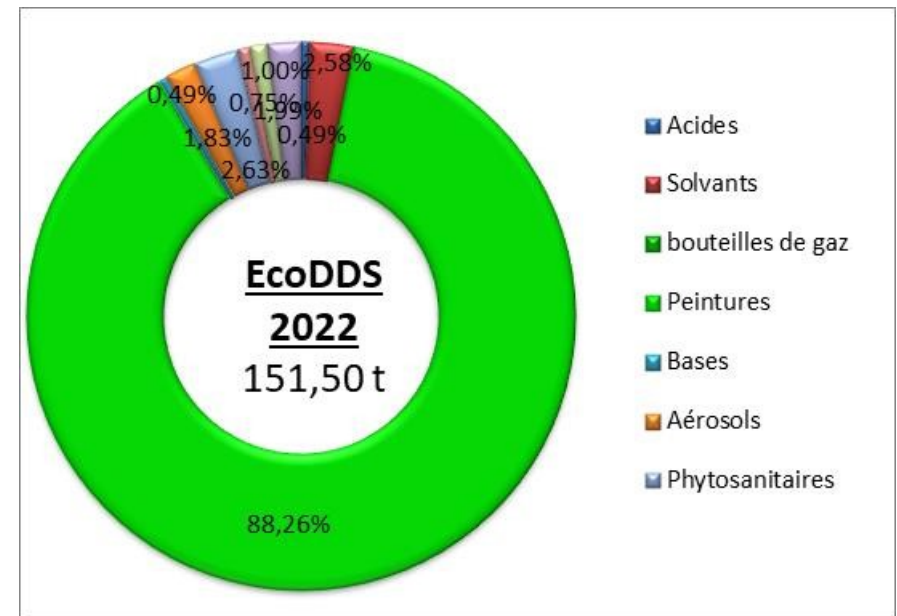
ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX



On distingue deux types de DMS :

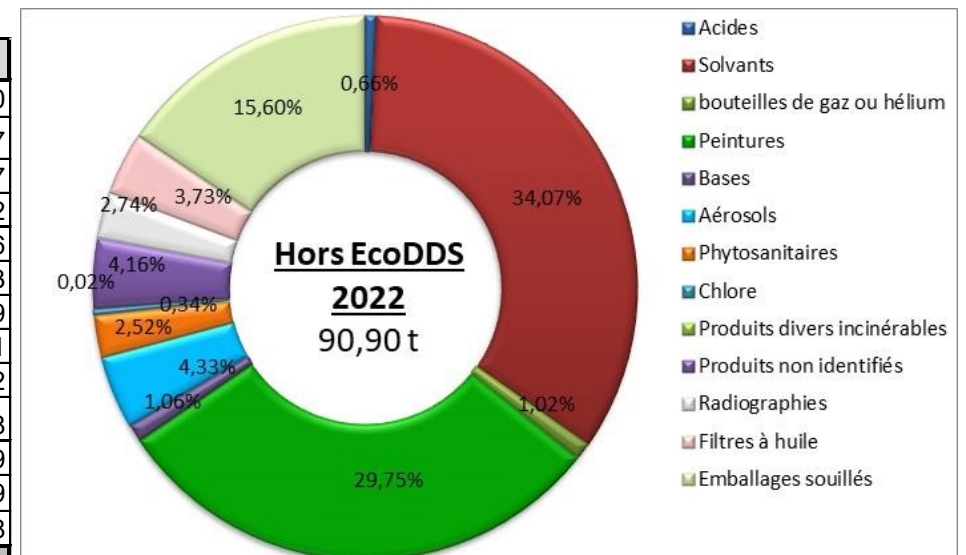
- les tonnages de DMS pris en charge financièrement par l'éco-organisme EcoDDS (déchets chimiques des particuliers)

Eco DDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acides	0,67	0,65	0,65	0,64	0,578	0,59	0,71	0,74
Solvants	5,92	6,49	7,11	8,53	6,557	4,47	5,21	3,91
bouteilles de gaz								
Peintures	119,50	128,72	123,05	112,12	106,743	98,17	132,45	133,71
Bases	0,64	0,60	0,79	0,71	0,659	0,69	0,82	0,75
Aérosols	4,54	3,81	3,14	2,65	2,342	2,24	2,24	2,77
Phytosanitaires	4,27	3,90	4,08	3,67	3,835	3,04	3,96	3,98
Chlore	0,64	0,60	0,98	0,76	0,862	0,912	0,79	1,13
Filtres à huile	2,42	2,72	1,94	1,56	0,984	0,896	0,63	1,51
Emballages souillés	1,01	2,48	3,85	2,00	2,625	2,302	3,08	3,01
TOTAL	139,62	149,97	145,59	132,63	125,19	113,31	149,88	151,50



- les tonnages de DMS « hors EcoDDS » collectés dans le cadre du marché avec la société Sarpi la Talaudière.

Hors EcoDDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acides	0,10	0,74	0,72	0,43	0,44	0,85	0,71	0,60
Solvants	20,15	28,00	25,84	26,76	26,29	26,61	30,58	30,97
bouteilles de gaz ou hélium				0,46	0,60	0,72	0,121	0,927
Peintures	20,82	42,19	41,35	46,14	46,29	47,54	28,692	27,042
Bases	0,18	0,54	0,59	1,36	1,45	1,34	1,11	0,96
Aérosols	0,62	2,87	3,49	4,47	3,75	3,45	3,98	3,93
Phytosanitaires	0,58	1,77	2,41	2,17	2,67	1,96	2,37	2,29
Chlore	0,05	0,12	0,13	0,22	0,14	0,22	0,50	0,31
Produits divers incinérables	1,50	2,16	2,03	0,09	0,01	0,16	0,05	0,02
Produits non identifiés	0,06	0,53	0,64	2,51	2,91	3,37	3,66	3,78
Radiographies	1,43	1,83	1,76	1,90	1,01	2,15	2,08	2,49
Filtres à huile	0,52	1,13	1,12	1,57	2,13	2,55	2,59	3,39
Emballages souillés	8,66	16,68	19,07	11,45	12,35	12,63	14,67	14,18
TOTAL	54,64	98,56	99,14	99,53	100,03	103,54	91,10	90,89

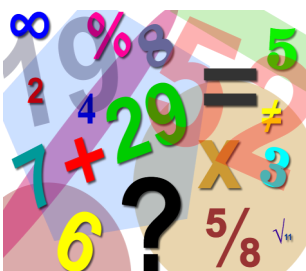


LES FINANCES

Le S.E.E.D.R n'a qu'un seul budget pour l'ensemble de son activité.

Il n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative.

Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :



- une facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries).
- une contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègrent les charges de structure (charges courantes, rémunération du personnel et élus) et des frais annexes (amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics). Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA (sans inertes).

CONTRIBUTIONS DU SEEDR

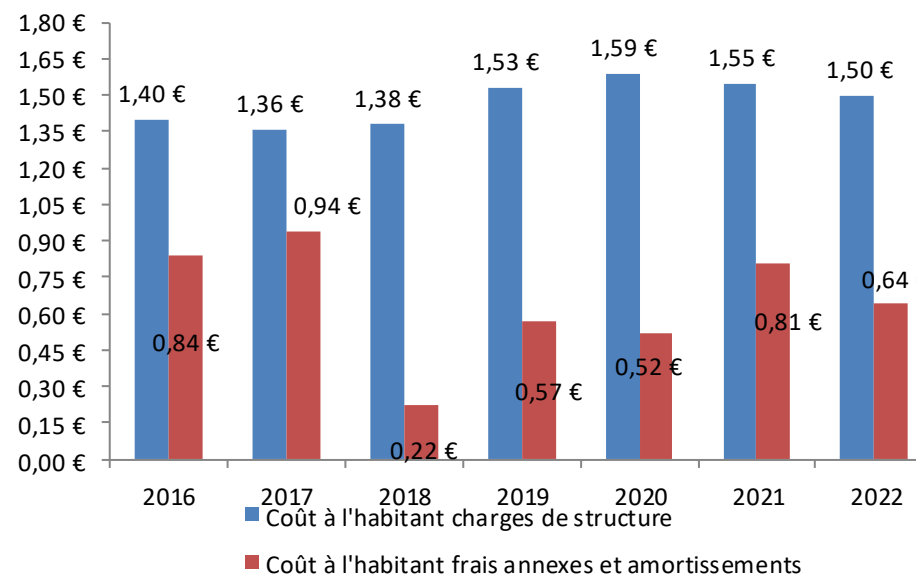


Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :



- 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
- 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes

Charges de fonctionnement Evolution du coût à l'habitant (2016-2022)



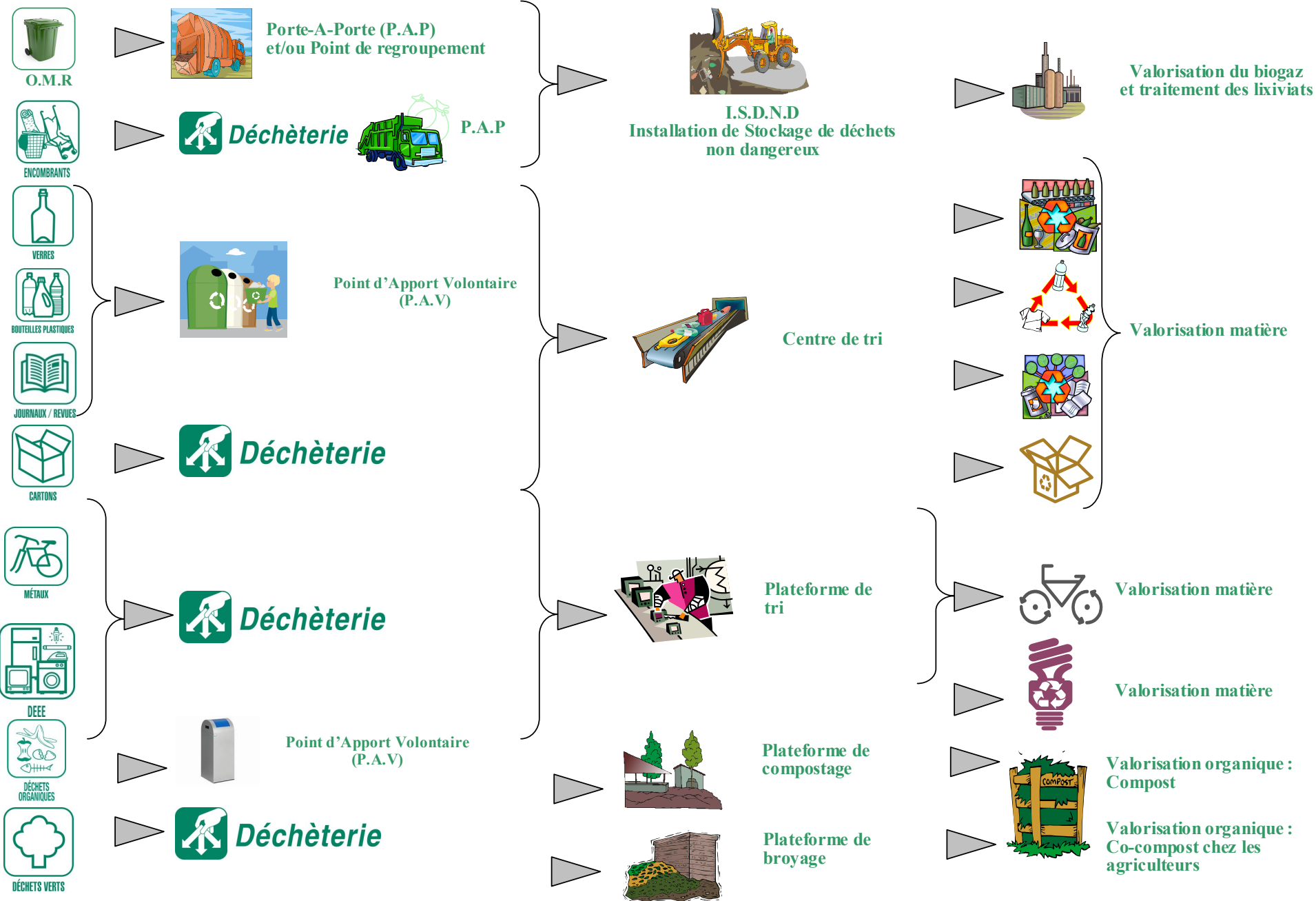
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE

DECHETS

COLLECTE gérée par la Collectivité

TRAITEMENT géré par le SEEDR

VALORISATION



SYNTHESE GENERALE DU SERVICE

DECHETS

COLLECTE gérée par la Collectivité

TRAITEMENT géré par le SEEDR

VALORISATION



BOIS



AMEUBLEMENT



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



BATTERIES



PILES
ET ACCUMULATEURS



DÉBLAIS / GRAVATS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLATRE



Plateforme de
broyage



Plateforme de
tri



Tri des produits en
déchèterie



Collecte en déchèterie



Plateforme de
concassage



Usine de recyclage



Valorisation matière



Valorisation énergétique et
matière



Incinération avec valorisation
énergétique



Valorisation en biodiesel



Régénération et réutilisation
comme huile moteur



Valorisation matière



Valorisation matière et
énergétique



Valorisation matière



Valorisation matière

COMMUNICATION - PREVENTION

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.

En 2022, une expérimentation a été menée sur le territoire de la Copler.

Des points d'apports volontaires ont été installés sur les communes de Saint-Symphorien-de-Lay, Régný, Saint-Victor-sur-Rhins. Des restaurants ont également pu rejoindre l'expérimentation.

Les biodéchets collectés sont acheminés sur le site de Suez Organique à Saint-Priest-la-Roche. Mélangés avec des déchets végétaux, ils suivront toutes les étapes de fermentation aérobies puis seront destinés à la production de compost.

En 2022, 15 tonnes ont été collectées.

En 2021, chaque habitant du SEEDR jette en moyenne dans les OMR :



COMMUNICATION



En 2022, **3 visites** du centre de tri des emballages PAPREC à Chassieu ont été organisées.

Au total, **80 personnes** du territoire du S.E.E.D.R (scolaires et grand public) ont pu découvrir l'installation et être sensibilisés au geste de tri.

PROJET EN COURS

INSTALLATION DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES

La consultation a été lancée en Novembre 2021 et vise à retenir un candidat pour concevoir, construire et exploiter une installation de traitement multi-filières des ordures ménagères, des encombrants et du bois non dangereux.

L'installation devra être conçue pour traiter à minima, par an, 26 500 tonnes d'OMR, 6 500 t d'encombrants et 3 900 t de déchets de bois non dangereux (soit 36 900 t pour la capacité minimale du site) et au maximum 50 000 t.

Objectifs de traitement :

- réduire la fraction résiduelle envoyée par l'installation en enfouissement actuellement
- produire un combustible valorisable énergétiquement.

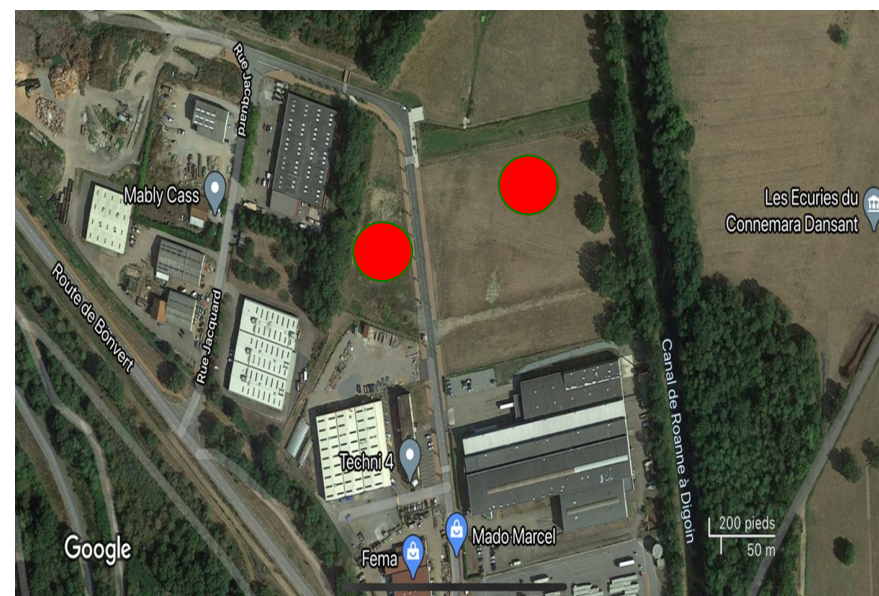
La durée de la concession est prévue pour 18 ans.

Suite à la consultation lancée en Novembre 2021, des offres ont été rendues en Avril 2022.

A l'issue de l'analyse, des réunions de négociations avec les candidats se sont déroulées.

Compte tenu de la teneur du dossier, il a été décidé de poursuivre d'autres séances négociations afin de retenir un candidat fin 2023.

Pour rappel, l'installation sera implantée sur la zone d'activités de Bonvert de Mably.



ETUDES EN COURS

ETUDE UVE BAYET

Le S.E.E.D.R s'est associée au SICTOM Sud-Allier par le biais d'un groupement de commandes avec d'autres syndicats de l'Allier et Vichy Communauté afin de mener une étude relative au devenir de l'UVE de Bayet présente sur leur territoire.

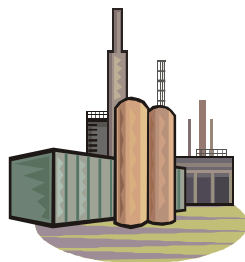
L'objectif étant de mener une réflexion à l'échelle du bassin Allier-Nord / Loire pour un traitement global des déchets afin de maîtriser les coûts.

Le SICTOM Sud Allier a lancé un marché afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage capable de :

- définir la capacité de l'UVE en prenant en compte les différents impacts techniques et financiers,
- choisir le mode de gestion du service public en vue de la passation du futur contrat de modernisation et d'exploitation de l'UVE de Bayet.

Fin 2022, le bureau d'études SAGE Engineering a été retenu.

L'année 2023 sera consacrée à la réalisation de cette étude.



COOPERATION TERRITORIALE

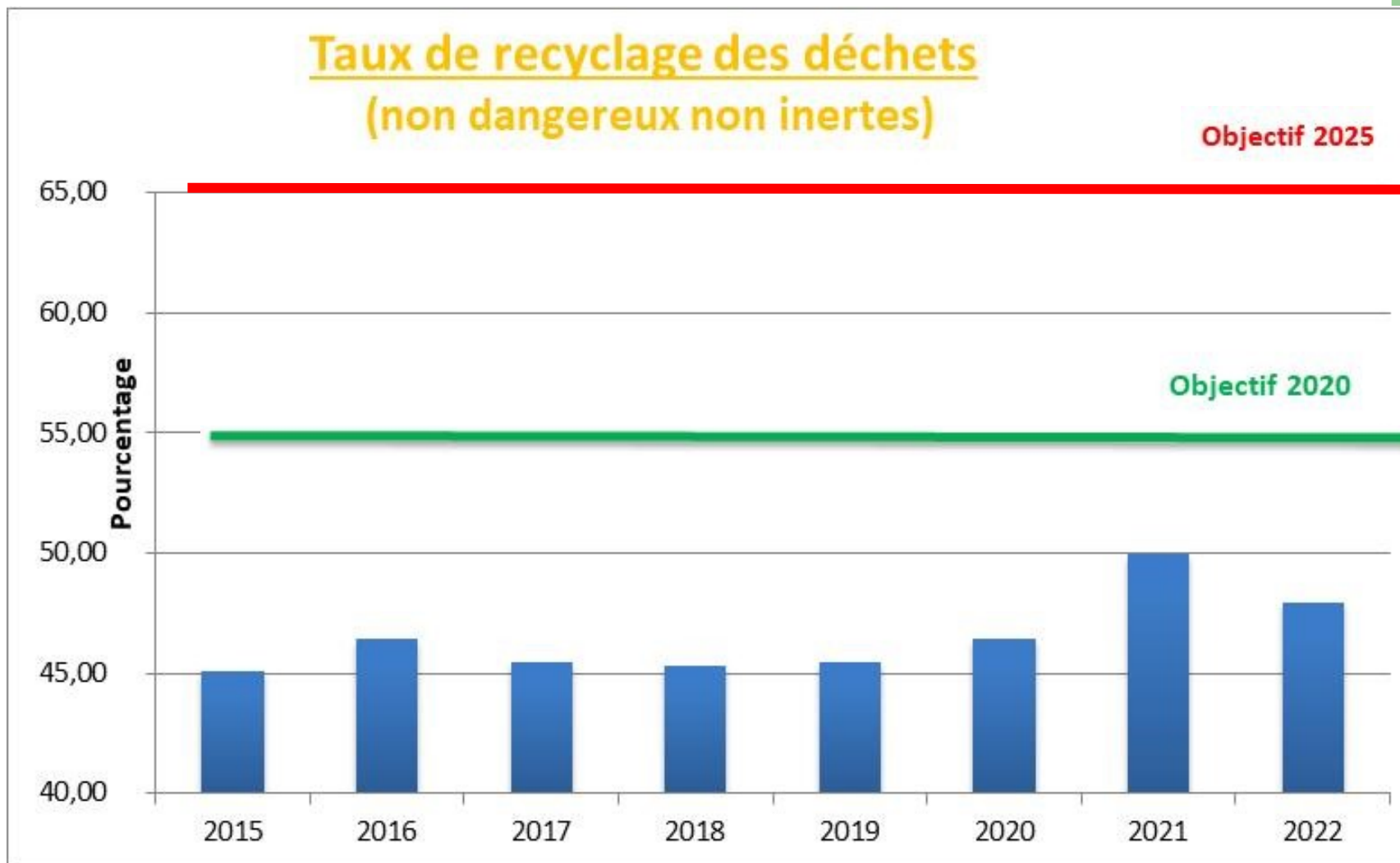
METROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon s'est rapprochée de territoires voisins (*SYDEMER, Vienne Condrieu Agglomération, SITOM Sud Rhône, Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, S.E.E.D.R*) pour identifier les besoins en matière de traitement des déchets résiduels.

En effet, elle a engagé une réflexion sur le devenir de sa filière énergétique : les deux unités (Lyon Nord et Lyon Sud) présentes sur son territoire nécessitent d'être modernisées en cohérence avec l'évolution quantitative et qualitative des déchets de son territoire.

Il s'agira d'étudier la mise en œuvre d'un partenariat pour le traitement des déchets valorisables énergétiquement sur l'usine de traitement énergétique de Lyon sud ainsi que les modalités juridiques, financières de cette coopération et la faisabilité technico-économique du transport logistique ferré (pour le S.E.E.D.R et le SYDEMER) ou fluvial pour Vienne Condrieu Agglomération.

LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte)



Le 17 août 2015 a été votée la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte qui fixe des objectifs, notamment :

1. Augmentation du **taux de recyclage des déchets** (DMA sans les dangereux et inertes).

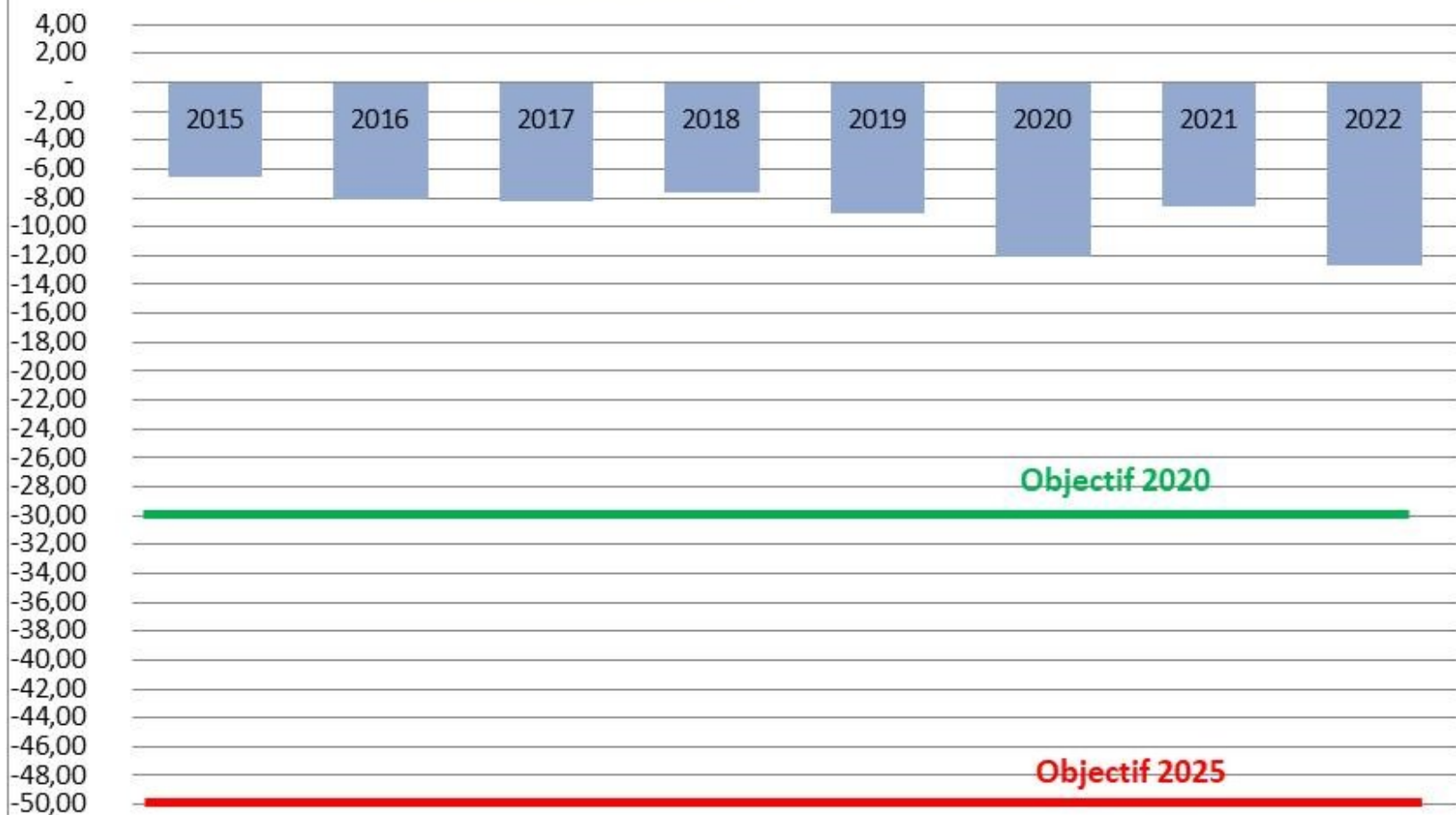
Ce taux fixé à 55 % en 2020 devrait atteindre 65 % en 2025.

Une collectivité membre du SEEDR a déjà atteint l'objectif 2025 et une deuxième s'en approche.

A l'échelle du S.E.E.D.R ce taux s'élève en 2022 à **47,94%**.

LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

Production des DMR par rapport à 2010



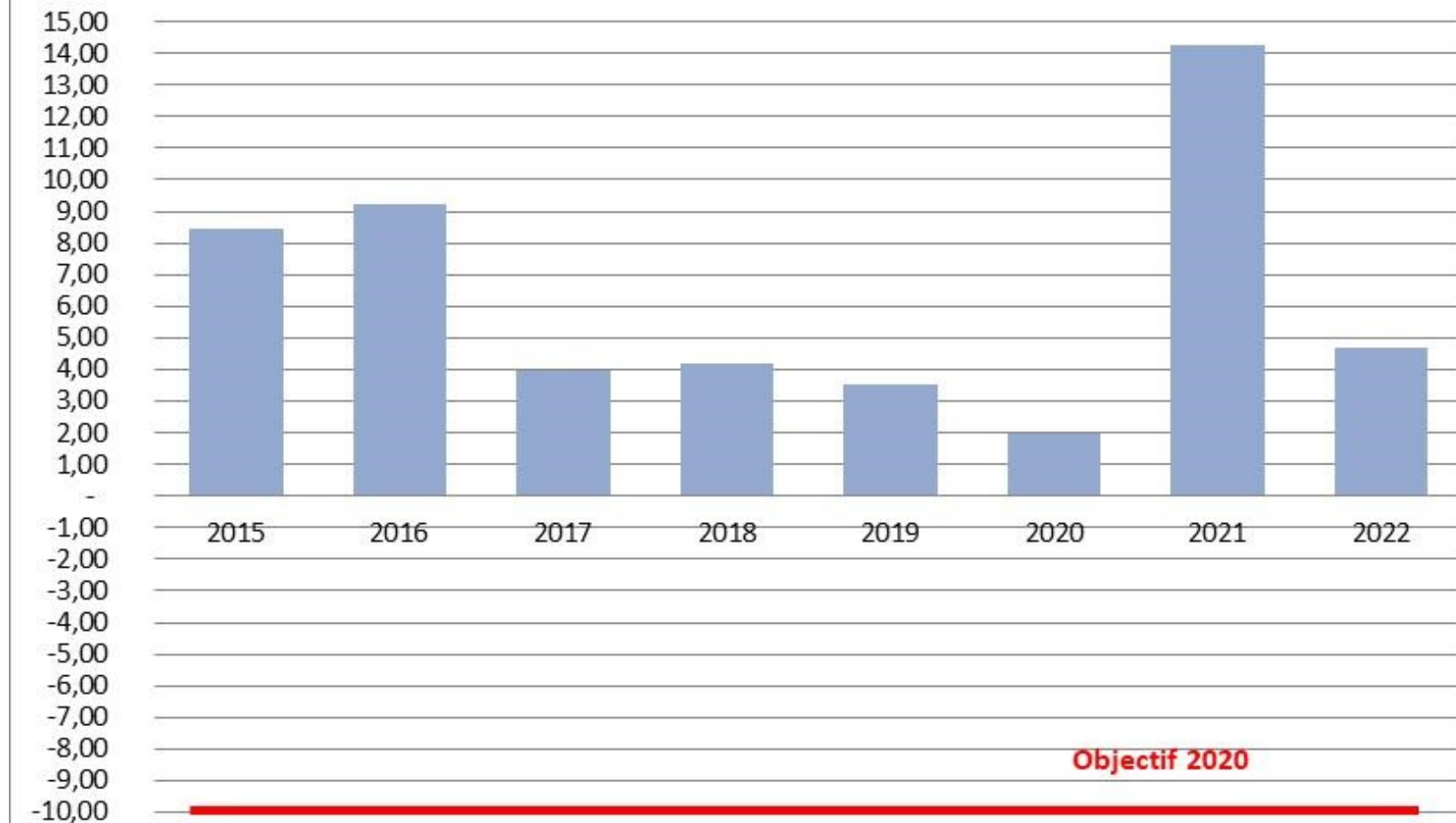
2. Diminution de la production des DMR

En 2020, il fallait diminuer les tonnages de - 30 % par rapport à 2010 et - 50 % en 2025.

Au niveau du SEEDR, pour 2022, le pourcentage ne s'élève qu'à - 12,73 % par rapport à 2010, malgré les efforts des collectivités (mise en place de nouvelles filières, changement du mode de collecte des OM...) et - 8,60 % de 2021

Une collectivité a atteint l'objectif 2020 puisqu'elle est à -31,38% en 2022 et une autre s'en approche - 27,34% alors que les autres tendent vers les - 18,85% et - 4,99%.

Production DMA par rapport à 2010



3. Réduire la production des DMA

En 2020, l'objectif était une diminution de 10 % par rapport aux tonnages de 2010.

Cependant, au niveau du SEEDR, on constate une diminution de **4,70%** par rapport à 2010.

En 2021, l'augmentation s'élevait à 14,27 %. La production de déchets a diminué en 2022.

Seuls des actions de prévention ou des changements de consommation permettraient d'atteindre cet objectif.

ANNEXE

Tonnages 2022	Roannais agglomération					Charlieu Belmont Communauté			Copler		Vals d'aix	Urfé	SEEDR	
Population municipale au 1er janvier 2023 (sans double compte)	100 914					23 513			14 082		5 881	5 161	149 551	
Déchèteries	Varenes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Matard	Regny	TOTAL	St germain	Stjust	
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					23 027,08			2 355,00			1 608,72	983,14	695,04	28 668,98
Ratio OMR / Hab (Kg)					228,19			100,16			114,24	167,17	134,67	191,70
Encombrants déchèteries (t)	987,68	2 601,08	874,64	301,40	4 875,27	797,10	160,26	970,63	284,74	126,86	416,45	376,51	272,11	6 910,98
Ratio enc. / Hab (Kg)					48,31			41,28			29,57	64,02	52,72	46,21
Total ISDND (t)					27 902,35			3 325,63			2 025,17	1 359,65	967,15	35 579,96
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					276,50			141,44			143,81	231,19	187,40	237,91
Ratio DMR (avec refus de tir) ISDND et Incinérateur					281,35			149,42			155,00	236,85	193,66	243,93
Litière chat					7,16			-			-	-	-	7,16
Total DMR (avec refus de tri)					28 392,18			3 513,24			2 182,71	1 392,91	999,47	36 480,52
Pourcentage / Total					50,48 %			25,35 %			31,07 %	41,19 %	39,81 %	44,12 %
Emballages collectés					1 954,62			749,03			628,59	132,86	128,99	3 594,09
dont Journaux-Magazines-Rewues (JMR)					60,30			23,10			19,39	4,10	3,98	110,87
dont Gros de Magasin (GM)					7,91			3,03			2,54	0,54	0,52	14,54
dont Emballages Triés					1 303,19			499,49			419,08	88,61	86,01	2 396,38
refus de tri					489,83			187,61			157,54	33,26	32,32	900,56
Total emballages triés sur l'année sans les refus					1 371,39			525,62			441,01	93,25	90,51	2 521,78
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					1 260,02			505,10			399,89	94,10	84,67	2 343,78
Perf. collecté (Kg / Hab)					19,37			31,86			44,64	22,59	24,99	24,03
Perf. trié (Kg / Hab)					12,91			21,24			29,76	15,07	16,67	16,02
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					13,59			22,35			31,32	15,86	17,54	16,86
JMR (PAV JMR)					1 670,42			429,26			205,78	89,07	88,89	2 483,42
Papiers bureaux (collecte séparée)					99,29			10,55			1,44	-	-	111,28
Performance (Kg / Hab)					17,54			18,70			14,72	15,15	17,22	17,35
Verre					3 454,24			1 026,42			534,02	294,82	255,54	5 565,04
Performance (Kg / Hab)					34,23			43,65			37,92	50,13	49,51	37,21
Total Trié collecte sélective					6 595,34			1 991,85			1 182,25	477,14	434,94	10 681,52
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					65,36			84,71			83,95	81,13	84,27	71,42
Total Collecté collecte sélective					7 178,57			2 215,26			1 369,83	516,75	473,42	11 753,83
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					71,14			94,21			97,28	87,87	91,73	78,59
Pourcentage / Total					12,99 %			16,89 %			21,02 %	15,66 %	19,49 %	14,58 %

Tonnages 2022	Roannais agglomération					Charlieu Belmont Communauté			Copler		Vals d'aix	Urfé	SEEDR	
Collecte Biodéchets											15,52			15,52
Perf. collecté (Kg / Hab)											1,10			
Déchèteries	Varenes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Matard	Regny	TOTAL	St germain	Stjust	
Cartons et collecte pro	243,30	471,52	187,92	53,14	955,88	392,80	22,92	415,72	150,71	27,18	177,89	79,72	63,34	1 692,55
Ferrailles	233,32	531,60	225,18	89,42	1 079,52	263,28	52,26	315,54	126,66	52,62	179,28	98,20	92,66	1 765,20
Déchets verts		4 343,58	1 516,66		5 860,24	1 942,42		1 942,42	744,80		744,80	369,52	136,98	9 053,96
Bois A (chauffage)		1,86			1,86	141,02	39,62	180,64			-	42,12	-	224,62
souches		138,56			138,56	145,36		145,36	17,70		17,70	-	-	301,62
Bois B (mélange)	453,54	1 344,46	480,58	169,88	2 448,46	333,56	70,06	403,62	287,66	94,38	382,04	155,66	175,46	3 565,24
Bois C (produits toxiques)		4,43			4,43	0,80		0,80	1,02		1,02	0,58	0,43	7,26
Déchets d'ameublement (Ecomobilier)	467,24	812,30	334,28	128,82	1 742,64	544,72	89,88	634,60	241,02	116,54	357,56	125,02	172,08	3 031,90
Textile					246,32	76,16	23,01	99,17			72,67	28,65	29,38	476,19
Plastique					-	12,54	3,56	16,10	39,25	11,27	50,52	3,60	10,98	81,20
Ressourceries					621,61	39,00	9,00	48,00	16,12	6,91	23,03	15,32	-	707,96
DMS (hors Eco-DDS) - radio et camping gaz	10,12	21,35	10,72	2,57	44,76	13,79	1,88	15,66	12,25	3,47	15,72	7,48	7,28	90,90
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	19,23	39,95	17,21	5,01	81,41	26,80	5,66	32,46	14,84	7,10	21,94	6,23	9,46	151,50
Huile Ménagère	1,36	3,51	1,39	0,42	6,67	3,29	0,42	3,71	0,68	0,27	0,95	0,30	0,46	12,08
Huile de vidange	7,74	19,98	7,56	2,61	37,89	8,82	2,43	11,25	5,40	1,80	7,20	4,41	2,70	63,45
Batterie	4,91	10,83	1,88	1,57	19,19	6,97	1,73	8,70	3,20	-	3,20	1,33	2,42	34,84
Piles	2,010	3,950	4,080	0,533	10,57	1,830	0,543	2,37	1,610	-	1,61	1,790	0,806	17,15
Extincteurs	1,15	2,69	0,95	0,63	5,42	0,99	0,40	1,39	0,88	0,08	0,97	0,61	0,47	8,85
Portes et fenêtres sans bois					-	58,40	5,76	64,16	33,26	6,82	40,08	14,96	-	119,20
Cartouche d'encre	0,294	1,135	0,481	0,118	2,03	0,376	0,123	0,50	0,231	0,098	0,33	0,157	0,03	3,04
Lampes et néons	0,764	1,578	0,496	0,229	3,07	0,876	0,135	1,01	0,306	0,270	0,58	-	0,190	4,84
DEEE	186,729	475,378	145,025	57,40	864,53	206,36	42,80	249,16	96,54	43,20	139,74	69,39	69,14	1 391,96
Pneus	-	-	-	-	-	24,13		24,13	16,25		16,25	20,77	-	61,15
Plâtre	73,26	212,60	80,40	32,14	398,40	122,82	17,22	140,04	70,10	26,94	97,04	24,90	36,34	696,72
Gravats plâtrés		554,20			554,20	264,42		264,42	95,30	20,16	115,46	-	-	934,08
déchets inertes (gravats et terre)	917,15	3 207,33	705,15	228,55	5 058,18	2 446,55	110,10	2 556,65	455,90	184,00	639,90	353,50	177,95	8 786,18

Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, Bois C, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	232,95	581,27	188,41	70,67	1 073,29	267,61	55,70	323,31	136,28	56,02	192,30	91,97	92,93	1 773,79
Total valorisé déchetterie hors inerte sans textile	1 704,96	8 995,46	3 014,81	544,49	14 881,33	4 555,36	366,40	4 921,76	1 975,79	419,11	2 394,90	1 042,06	781,23	24 021,27
Ratio déchetterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					147,47			209,32			170,07	177,19	151,37	160,62
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					195,78			250,60			199,64	241,21	204,10	206,83
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)					245,90			359,34			245,08	301,32	238,58	265,58
Pourcentage / Total					36,07%			57,01%			46,56%	42,28%	39,49%	40,68%
Tonnages 2022	Roannais agglomération				Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler		Vals d'aix	Urfé	SEEDR		
Population municipale au 1er janvier 2022 (sans double compte)	100 914				23 513			14 082		5 881	5 161	149 551		
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes					20 750,26			6 725,28			3 503,08	1 462,23	1 158,78	33 599,61
DMA sans inerte et sans dangereux					49 142,44			10 238,52			5 685,79	2 855,13	2 158,25	70 080,13
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)					205,62			286,02			248,76	248,64	224,53	224,67
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes					42,22			65,69			61,61	51,21	53,69	47,94
OMA (OMR+CS collecté)					30 205,65			4 570,26			2 978,55	1 499,89	1 168,46	40 422,81
Ratio OMA par Hab (Kg)					299,32			194,37			211,51	255,04	226,40	270,29
DMR (t) (OMR, enc. Et refus de tri)					27 902,35			3 325,63			2 025,17	1 359,65	967,15	36 480,52
Ratio DMR par Hab (kg)					276,50			141,44			143,81	231,19	187,40	243,93
DMA avec inerte					55 273,91			13 118,48			6 517,99	3 300,60	2 429,13	80 640,10
Ratio total par Hab (Kg)					547,73			557,92			462,86	561,23	470,67	539,21
DMA sans inerte					50 215,73			10 561,83			5 878,09	2 947,10	2 251,18	71 853,92
Ratio total par Hab (Kg)					497,61			449,19			417,42	501,12	436,19	480,46

GLOSSAIRE

CS : collecte sélective

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DDM : Déchets dangereux des ménages (regroupe l'ensemble des déchets toxiques : DMS, piles, batteries, huile de vidange...)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : Déchets industriels banals

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

GM : Gros de magasin

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

LTECV : Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGDND : Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux

REP : Responsabilité élargie du producteur

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes